

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2009 (19h00)**

Etaient présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE, M. Christian BEHAGHEL.

Etaient excusés : M. Olivier MIGNEREY, Mme Roselyne RASPAIL (procuration donnée à Guy VIGLIOCCO).

Secrétaire de séance : Mme Bernadette GOLIN.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

ENQUETE PUBLIQUE :

Renouvellement des autorisations de prélèvements d'eau dans la rivière Drôme, à usage d'irrigation

Une enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral n° 09-0201 du 22 janvier 2009 suite à la demande des syndicats Intercommunaux de Crest-Nord, Crest-Sud et Alex-Montoison, en vue d'obtenir le renouvellement d'autorisation de prélèvement d'eau dans la rivière Drôme à usage d'irrigation. Le projet concerne les communes de Crest, Divajeu, Alex, Eurre, Vaunaveys-la-Rochette, Montoison, Ambonil, Chabrillan, Grâne, Loriol, et Livron. A l'unanimité, le Conseil municipal, après étude du dossier présenté à l'appui de la demande d'autorisation, émet un avis favorable à ce projet en soulignant l'importance de l'agriculture dans l'économie locale et l'indispensable ressource que représente l'irrigation pour les cultures et la diversité des productions. Le Conseil rappelle d'autre part les efforts et les investissements fournis par les agriculteurs pour organiser une gestion rationnelle et concertée de la ressource en eau. Il ajoute enfin que l'irrigation présente un intérêt pour l'entretien d'un grand nombre de jardins familiaux et d'espaces verts.

AIDE A L'INSTALLATION EN AGRICULTURE :

Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le Maire précise qu'il a inscrit ce point à l'ordre du jour en attendant de vérifier auprès des services fiscaux les exonérations ou dégrèvements qui sont appliqués sur le territoire communal, puisque certaines mesures ont été votées en Conseil il y a plus de 45 ans. Concernant tout particulièrement les jeunes agriculteurs, ils sont exonérés par l'Etat de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant 5 ans. Le Maire peut confirmer aujourd'hui que la Commune apporte son soutien au dispositif depuis 1995 en appliquant un dégrèvement complémentaire de 50 % sur la même période.

PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE :

Versement anticipé de la TVA au titre des dépenses 2008

Le Maire indique à l'assemblée que le plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) prévoit pour les collectivités qui s'engagent, par convention avec l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissements en 2009, pourront bénéficier dès 2009 du versement de TVA au titre des dépenses réalisées en 2008. Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard du montant effectivement réalisé en 2009, qui doit être supérieur à la moyenne de travaux réalisés sur la période 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 507 453 €. Le Conseil municipal souhaite intégrer ce nouveau dispositif et autorise à l'unanimité le Maire à conclure une convention avec le représentant de l'Etat. Il rappelle que les travaux de réhabilitation de la mairie seront inscrits au budget 2009 et que le coût prévisionnel de cette opération est supérieur au montant référence déterminé par les services de l'Etat.

ACHAT DE DEUX ABRIBUS :

Le Maire rappelle aux conseillers que la Commune s'est engagée à remplacer progressivement les abribus les plus anciens ou les plus abîmés et à en installer sur les aires d'arrêt les plus fréquentées. Il précise à cet effet que trois abribus vitrés ont été installés au cours du mandat précédent et qu'un quatrième devrait bientôt être posé à Barnaire. Le Maire rappelle que ces équipements sont subventionnés à hauteur de 70 % par les amendes de police collectées dans le département et réparties par canton. Il propose de continuer à équiper

progressivement la Commune et soumet au Conseil l'achat de deux nouveaux abribus en 2009. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'acheter deux abribus de 2,5 mètres, du même modèle que ceux déjà installés, pour un montant total de 6 758 € HT et sollicite une aide financière du Département.

DON D'UN VEHICULE DES SAPEURS POMPIERS D'ALLEX :

Le Maire rappelle aux conseillers que la Commune a en sa possession un véhicule de sapeurs pompiers datant de 1958 et qu'elle n'utilise qu'à l'occasion de rares défilés ou commémorations. Le Maire précise que la Commune est tenue de l'assurer alors même qu'elle ne l'utilise pas. Il propose à l'assemblée d'en faire don à l'association ASPIRO d'Etoile-sur-Rhône, Association de Sauvegarde du Patrimoine Incendie Reconditionné d'Origine, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui a pour but de collecter des véhicules anciens et du matériel de Sapeur-pompier, d'assurer la conservation de ce patrimoine et de le présenter à la population à des fins historiques et culturelles. L'amicale des anciens pompiers d'Allex, préalablement consultée, est favorable à ce projet. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte donc de faire don de ce véhicule à l'ASPIRO.

DIVERS

• Intervention des adjoints et présidents de commissions.

M. DURAND, adjoint, dresse le bilan de la réunion organisée au Lotissement de Laye, en présence de M. Gérard SOULIER, représentant les habitants du quartier, et de plusieurs riverains. Ceux-ci souhaitent en effet attirer l'attention des élus sur certains problèmes de sécurité, d'entretien de voirie ou d'aménagements. Les commissions voirie, travaux, sécurité et prévention routière vont étudier les demandes qui ont été formulées.

M. VIGLIOCCO, adjoint, rappelle à l'assemblée la cérémonie du 19 mars, prévue à 18h00 au départ de la Place du 19 mars (monument aux morts).

M. COLLIGNON, Président de la commission activités économiques, informe l'assemblée qu'un nouveau projet d'installation d'entreprise sur le territoire communal est à l'étude.

Avant de conclure, le Maire souhaite informer les élus du projet de Drôme Aménagement Habitat visant à rendre accessible à la propriété une partie des logements à loyer modéré situés à Allex, en précisant qu'il s'agit d'une possibilité offerte aux locataires et non d'une obligation. Les logements de la Résidence Bruyère ne sont pas concernés par cette mesure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 20h00.